



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 13 janvier 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le treize janvier deux mille vingt (13 janvier 2020) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1  
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3  
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5  
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Sont absents et ont motivé leur absence :

La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2  
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 7

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
13 JANVIER 2020**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1. Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
  - 4.2. Cautionnement de la Municipalité dans le cadre du projet d'Internet haute vitesse par Télé-Câble La Conception;
  - 4.3. Entente de renouvellement pour les contrats d'entretien et de soutien des applications du système informatique de gestion municipale;
  - 4.4. Renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec le groupe Ultima pour la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);
- 5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**
  - 5.1. Adoption du règlement 01-2020 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2020;
  - 5.2. Avis de motion – Règlement 02-2020 relatif au remplacement des puisards dans la municipalité de La Conception;
  - 5.3. Dépôt du projet de règlement 02-2020 relatif au remplacement des puisards dans la municipalité de La Conception;
  - 5.4. Avis de motion – Règlement 03-2020 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;



- 5.5. Dépôt du projet de règlement 03-2020 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;
- 5.6. Avis de motion – Règlement 04-2020 relatif à la gestion contractuelle;
- 5.7. Dépôt du projet de règlement 04-2020 relatif à la gestion contractuelle;

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1. Approbation de l'état des résultats – Détour culturel 2019;
- 11.2. Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- 11.3. Demande d'aide financière dans le cadre de la Fête de la Pêche;
- 11.4. Demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada;
- 11.5. Demande de financement au fonds de développement du territoire de la MRC des Laurentides pour le réaménagement et l'amélioration des deux débarcadères sur la rivière Rouge;

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**1. RÉS. 01-20**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire.

**Adoptée**

**2. RÉS. 02-20**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée**

**3. RÉS. 03-20**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 9 décembre 2019 et extraordinaire du 17 décembre 2019.

**Adoptée**

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1. RÉS. 04-20**

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES**



### AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 10 décembre 2019 au 13 janvier 2020, et ce, pour un montant total 326 174.22 \$ :

• Liste des comptes fournisseurs au 13 janvier 2020	159 734.50 \$
• Liste sélective des déboursés par chèques	0 \$
• Remises provinciales du 16 nov. Au 31 déc. 2019	39 707.29 \$
• Remises fédérales du 16 nov. Au 31 déc. 2019	17 383.11 \$
• Remise RRFS au 31 décembre 2019	17 449.04 \$
• Remise RREM au 31 décembre 2019	910.95 \$
• Autres déductions à la source du 16 nov. Au 31 déc. 2019	512.82 \$
• Dépôts salaires du 2 déc. 2019 au 5 janvier 2020 (semaines nos. 50 à 52 et 1 et 2 incl.)	73 725.06 \$
• Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD	<u>16 751.45 \$</u>

**TOTAL : 326 174.22 \$**

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 13 janvier 2020, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**Adoptée**

#### 4.2. RÉS. 05-20

### CAUTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE L'INTERNET HAUTE VITESSE PAR TÉLÉ-CÂBLE LA CONCEPTION

#### CONSIDÉRANT

la résolution numéro 16-13 détermine la convention et dispositions quant au cautionnement dans le cadre du projet de l'Internet haute vitesse par Télé-Câble La Conception;

#### CONSIDÉRANT QUE

les termes et l'échéance de la caution de 300 000 \$ devient nuls au 30 novembre 2019 et que les conditions ne s'appliquent plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'il n'est plus requis que deux représentants municipaux, soit un élu et un fonctionnaire municipal, siègent sur le conseil d'administration de Télé-Câble La Conception Inc.

QUE le maire et le directeur général soient délégués à signer tout document nécessaire à ladite caution.

**Adoptée**

#### 4.3. RÉS. 06-20

### ENTENTE DE RENOUVELLEMENT POUR LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION MUNICIPALE

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de renouveler l'entente pour les contrats d'entretien et de soutien des applications reliées à l'utilisation du logiciel PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à



l'unanimité des membres présents, de renouveler l'entente pour les contrats d'entretien et de soutien des applications du logiciel PG Solutions, selon les conditions stipulées à ladite entente, et ce, au coût de 27 250 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2020.

D'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

**Adoptée**

**4.4. RÉS. 07-20**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LE GROUPE ULTIMA POUR LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité avec la MMQ en matière d'assurances générales;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder au renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec le groupe Ultima pour la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et de ratifier l'autorisation de la dépense au montant total de 41 157 \$.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**5. RÉGLEMENTATION**

**5.1. RÉS. 08-20**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2020 DECRETANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIERE ET COMPENSATIONS POUR L'ANNEE 2020**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale situés sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance du 9 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ayant reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 01-



2020 établissant le taux de la taxe foncière, les tarifications et les compensations pour l'année fiscale 2020.

**Adoptée**

**5.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 02-2020 RELATIF AU REMPLACEMENT DES PUISARDS DANS LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION**

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 02-2020 relatif au remplacement des puisards dans la municipalité de La Conception.

**5.3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-2020 RELATIF AU REMPLACEMENT DES PUISARDS DANS LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION**

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, dépose le projet de règlement numéro 02-2020 relatif au remplacement des puisards dans la municipalité de La Conception.

Ledit projet de règlement 02-2020 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

**5.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 03-2020 RELATIF A LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITE MUNICIPALE**

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 03-2020 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

**5.5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 03-2020 RELATIF A LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITE MUNICIPALE**

La conseillère, Mme Diane Pigeon, dépose le projet de règlement numéro 03-2020 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

Ledit projet de règlement 03-2020 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

**5.6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 04-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle.

**5.7. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, dépose le projet de règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle.

Ledit projet de règlement 04-2020 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

**Période de questions du public**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**



**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1. RÉS. 09-20 APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS – DÉTOUR CULTUREL 2019**

**CONSIDÉRANT** l'investissement financier et en ressources humaines fait par la Municipalité pour organiser le Détour culturel;

**CONSIDÉRANT** l'exigence faite par Tourisme Laurentides de faire une reddition de comptes, incluant un état des résultats approuvé par le conseil municipal suite à l'événement, dans le cadre de la subvention « EPTR »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des résultats du Détour culturel 2019.

QUE la Municipalité remercie Tourisme Laurentides pour sa contribution importante au succès de l'événement.

**Adoptée**

**11.2. RÉS. 10-20 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)**

Il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE La Municipalité autorise la présentation du projet de Piste cyclable au cœur noyau villageois - phase 1, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de La Municipalité de La Conception à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE La Municipalité de La Conception désigne M. Hugues Jacob, directeur général, ou Mme Claude Piché, directrice des finances, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adoptée**

**11.2. RÉS. 11-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception organisera sa Fête de la pêche au lac Boisseau le samedi, 6 juin 2020, et ce, dans le cadre de la Fête de la pêche 2020 organisée par le Ministère des Forêts, Faune et Parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de soutien d'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE) de ce même ministère permet de financer l'ensemencement de lacs pour l'organisation d'activités d'initiation à la



pêche;

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme Pêche en herbe de la Fédération de la Faune du Québec (FFQ) vise à initier les jeunes à la pêche, notamment en finançant des cannes à pêches et des certificats de pêche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière au montant de 600 \$ au Programme de soutien d'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE) et au programme Pêche en herbe.

DE mandater le directeur général et/ou le directeur des loisirs à remplir et signer tout document relatif à ces demandes.

**Adoptée**

**11.3. RÉS. 12-20**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception gère le camp de jour La Toupie, et doit pour ce faire, embaucher des animateurs;

**CONSIDÉRANT QUE**

les animateurs embauchés sont souvent des jeunes qui en sont à leur première expérience de travail et la Municipalité de La Conception leur offre un environnement de travail stimulant, permettant à ces jeunes d'acquérir des compétences qui leur serviront tout au long de leurs vies professionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE**

les objectifs du programme Emplois d'été Canada sont en droite ligne avec les types d'emplois d'animateurs offerts par le camp de jour La Toupie qui est géré par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme permet de soutenir financièrement une partie des salaires des emplois offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

DE mandater le directeur général et/ou le directeur des loisirs à remplir et signer tout document relatif à ces demandes.

**Adoptée**

**11.4. RÉS. 13-20**

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AMÉLIORATION DES DEUX DÉBARCADÈRES SUR LA RIVIÈRE ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Fonds de développement du territoire (FDT) vise à l'amélioration du niveau de vie des populations par des projets structurants contribuant à la santé économique, sociale et environnementale du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité possède le terrain correspondant au cadastre no. 4465202, situé sur la Route des Tulipes et y entretient des infrastructures pour l'accès public à la rivière Rouge pour les embarcations non motorisées (stationnement, toilette, entretien paysager, etc.);



- CONSIDÉRANT QUE** la popularité de l'endroit en saison estivale fait en sorte que le stationnement est très régulièrement complet, ce qui pose des enjeux de sécurité, notamment en raison de l'utilisation de la Route des Tulipes comme stationnement d'appoint;
- CONSIDÉRANT QUE** l'achalandage sur le site a grandement augmenté au cours des dernières années et que jusqu'à trois entreprises commerciales utilisent le stationnement pour y amener des excursionnistes qui descendent ensuite la rivière en canot ou kayak;
- CONSIDÉRANT QUE** les activités de plein air attirent beaucoup de visiteurs et que la Municipalité souhaite encourager ce genre d'activités comme moteur de développement économique;
- CONSIDÉRANT QUE** le stationnement occupe seulement une petite proportion du terrain possédé par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède un bail avec le ministère des Transports sur le terrain correspondant au cadastre no. 4871118 et a aménagé un accès à la plage en 2019, ainsi qu'un stationnement sur le terrain adjacent qu'elle possède;
- CONSIDÉRANT QUE** l'accès à la plage requiert, pour des raisons de sécurité, la mise en place d'un escalier au lieu du sentier très escarpé présentement en place;
- CONSIDÉRANT QUE** l'endroit est très utilisé par la population locale et a permis, à l'été 2019, d'encadrer et d'offrir un accès officiel à la plage de la rivière Rouge, évitant ainsi que de nouveaux accès sauvages à la rivière se développent et permettant d'éviter de nombreux problèmes de cohabitation vécues au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT QUE** l'endroit est également reconnu pour permettre l'accès à la rivière pour des embarcations non-motorisées (canot, kayak, planche SUP);
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite mieux aménager ce site en y installant notamment une passerelle et de la signalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande de financement de 8000 \$ à la MRC des Laurentides dans le cadre du Fonds de développement du territoire.

DE mandater le directeur général et/ou le directeur des loisirs à remplir et signer tout document relatif à ces demandes.

**Adoptée**

#### **Période de questions du public**

#### **12. DIVERS**

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

#### **13.1. RÉS. 14-20**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h15.

**Adoptée**

**3252**



Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



---

**Hugues Jacob,**  
**Directeur général**  
**Secrétaire-trésorier**

---

**Maurice Plouffe,**  
**Maire**

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.